

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

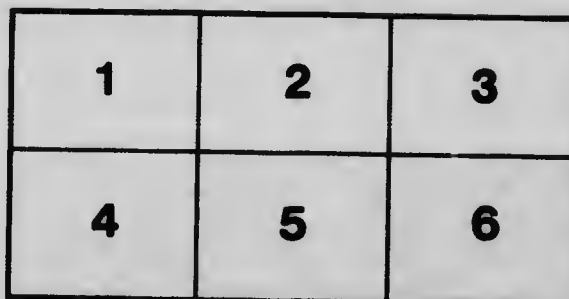
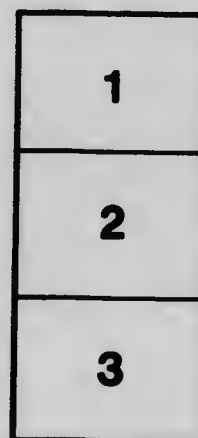
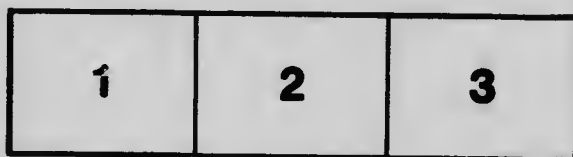
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

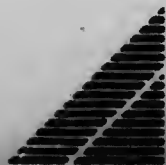
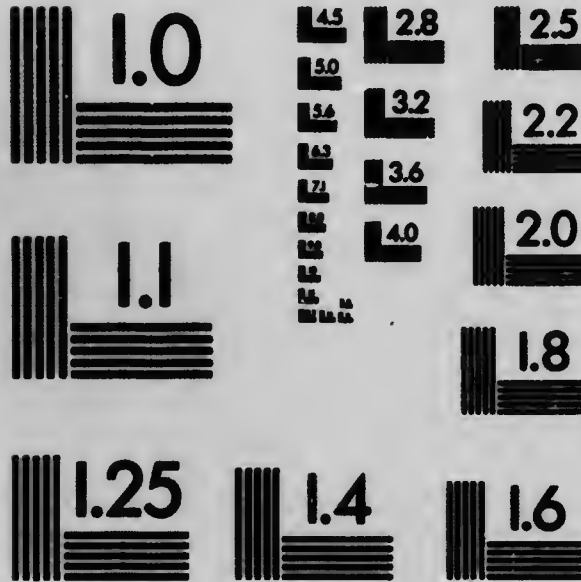
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

LE
CHEZ-NOUS DU SOLDAT
AU LOYOLA

Sous les auspices de la

Société Saint-Vincent-de-Paul

QUÉBEC



19 MAI 1918

BX 809

C48

C3

1918

~~111~~



Règlements Généraux de l'Œuvre du "Chez-Nous du Soldat"

I.—**NOM**:—Le "Chez-Nous du Soldat".

II.—**BUT**: Remplacer pour les soldats le foyer absent avec tout ce qu'il comporte de réconfort pour le cœur et de sécurité pour l'âme.

III.—**DIRECTION**: Le Conseil particulier de la Société St-Vincent-de-Paul de Québec, sous le contrôle spirituel des RR. PP. Jésuites et ayant à ses ordres un Comité général de direction auquel supplée, pour les affaires de routine, un Comité exécutif qui s'adjoit diverses commissions.

Le fonctionnement des Comités et des Commissions est le même que celui des Conférences de la Société.

IV.—**COMITÉ GÉNÉRAL DE DIRECTION**: Il se compose d'un Aumônier honoraire qui est d'office l'Aumônier actif de la Société St-Vincent-de-Paul; d'un Président honoraire qui est le président général de la dite Société; d'un Aumônier actif fourni par la Compagnie de Jésus; d'un Président actif; d'un Vice-président; d'un secrétaire et son assistant; d'un trésorier et son assistant.

Les autres membres du Comité sont: tous les présidents des Conférences de jeunes gens, plus deux membres pris dans chacune de ces conférences; tous les présidents des Cercles québécois de l'A.C.J.C., plus deux membres pris à chacun de ces Cercles; enfin un certain nombre de citoyens amis de l'Œuvre.

V.—COMITÉ EXÉCUTIF : Il se compose de l'Aumônier, du Président, du secrétaire, du trésorier et de tous les présidents de Commissions.

VI.—COMMISSIONS : Chacune comprend un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire; le bureau s'adjoint 4 membres au moins, pris, autant que possible, parmi les confrères d'une même Conférence et les camarades d'un même Cercle.

Le Président actif général et l'Aumônier assistent aux réunions des Commissions. Les présidents de Commissions peuvent seuls, dans leurs limites, faire les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la Commission, après s'être fait autoriser chaque fois par le Président actif général.

VII.—COMMISSION DE RÉCEPTION : Son président est d'office celui de la Conférence St-Jean-Berchmans. Il dresse chaque samedi la liste de ceux qui devront la semaine suivante, à date fixe, s'occuper de recevoir les soldats. Il devra y avoir au moins un membre dans chaque salle. Celui qui sera

empêché de venir au jour promis devra se trouver à temps un remplaçant.

Les membres de cette Commission ont pour office d'accueillir les soldats, de faire les honneurs de la maison, de voir à ce que personne ne s'isole et ne s'ennuie. Ils veillent à la police des salles et indiquent au gardien les intrus à éconduire.

VIII.—COMMISSION DES JEUX : Les officiers se chargent de pourvoir les salles d'amusements et de décorations; d'organiser, si possible, des parties et des concours; de se procurer les prix à distribuer. Cette Commission doit toujours être représentée par un ou deux membres qui verront à ce que tous les soldats jouent et s'amuse. Les parties de billard seront contrôlées de manière à laisser les tables accessibles à tous et à empêcher les soldats de s'asseoir sur les bandes. Le soin du bain et des douches est aussi confié à cette Commission; il revient donc à ses membres de veiller à l'ordre dans cette partie des salles, de fournir serviettes et savon à ceux qui en demandent et d'exiger que les serviettes soient remises pour le lavage.

IX.—COMMISSION DE LECTURE ET DE CORRESPONDANCE : Elle a dans son bureau un trésorier spécial. Elle fournit aux soldats journaux, revues et livres; aussi tout ce qui est nécessaire à la correspondance. Elle se procure et répand les tracts et autres publications de propagande propres à

développer chez le soldat le patriotisme, la foi et la piété; elle met à sa disposition des objets de piété et des livres de prière . Elle veille à l'ordre dans la salle de lecture et à la sage circulation des brochures mises à la disposition des soldats. Elle fournit à ceux qui ne savent pas écrire des secrétaires dévoués et discrets.

X.—COMMISSIONS DES SÉANCES : Son bureau, outre les officiers ordinaires, comprend un officier militaire artiste. Cette Commission se charge de trouver, à la demande du Président actif général, des artistes, musiciens, chantres, diseurs, etc., de faire préparer la salle en vue des représentations, de placer les soldats et les invités, de s'occuper des artistes pendant la soirée. Le président de cette Commission doit soumettre à l'avance le programme à l'Aumônier.

Cette Commission verra aussi à ce qu'il y ait de la musique chaque soir dans les salles.

XI.—COMMISSION DE PUBLICITÉ : Elle se charge des annonces à faire dans les journaux ou ailleurs, des réclames, etc. Le tout doit avoir au préalable l'assentiment du Président ou de l'Aumônier.

XII.—COMMISSION D'ORDRE : Elle comprend un bureau formé du Président, de l'Aumônier, du Secrétaire assistés de neuf membres. Elle a le droit d'édicter des règlements, de les amender et de pourvoir à leur exécution. Les autres Commissions

déront lui soumettre les règlements qu'elles croiraient à propos d'adopter pour leurs sections respectives, et faire rapport au sujet des infractions aux règlements généraux ou autres. L'Aumônier se chargera de faire par lui-même une surveillance discrète ou se fera remplacer dans cet emploi par les hommes d'âge mûr qui viendront chaque soir aider aux jeunes.

XIII.—Chaque président de Commission devra remettre à temps à l'Aumônier la liste des membres qui seront en fonction pendant la semaine.

AVIS GÉNÉRAUX

Tous les membres de l'Œuvre et les jeunes surtout, se rappelleront qu'ils font œuvre de dévouement et de charité. Qu'ils soient avant tout bien fidèles à se trouver au poste à l'heure convenue. Qu'ils viennent aux salles moins pour se récréer eux-mêmes que pour aider les autres à le faire. Ainsi devront-ils s'ingénier à faire jouer les militaires, à mettre partout de l'entrain et de la gaieté. Ils *ne doivent pas se tenir ensemble* soit pour jouer ou pour causer, mais qu'ils se mêlent aux jeux et aux conversations des soldats, tâchant de les consoler et de les encourager au besoin. Qu'ils aident au bon ordre et à la propreté, veillant à ce que rien des choses mises à leur disposition par la charité publique ne se détériore ou ne se perde.

Qu'ils n'attendent enfin d'autre récompense de leur abnégation que celle accordée par Celui qui paye au centuple le verre d'eau donné en son nom.

LISTE DES OFFICIERS DE L'ŒUVRE

Aumônier honoraire: M. le Chanoine Hallé.
Président honoraire: M. le Commandeur
C.-J. Magnan.
Aumônier actif: Un Père de la Compagnie de Jésus.
Président général actif: M. N.-E. Papillon.
Vice-président: M. Ph. Godin.
Secrétaire: M. J.-B. Garneau.
Assistants-secrétaires: MM. L. Jobin et S. Lefebvre.
Trésorier: M. E.-Miville Dechêne.
Assistant-trésorier: M. E. Mercier.
Surintendant de la cantine: le Lt-col. T. Rinfret.

Présidents de Commissions :

- a) de réception: M. Ph. Godin.
- b) de lecture: M. L. Langlois.
- c) de jeux: M. Ch. Ruelland.
- d) de séances: R. P. H. Lefebvre, S. J., supérieur.
- e) de propagande: M. P. Déry.
- f) d'ordre: le Père Aumônier.

LE CHEZ-NOUS DU SOLDAT

ŒUVRE FONDÉE PAR LA

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL

— pour les —

CANADIENS-FRANÇAIS

Sont admis au "Chez-nous du Soldat", tous les militaires, réguliers, volontaires, conscrits et appelés, qui sont catholiques. Aussi les citoyens qui voudront bien prêter leur concours aux promoteurs de l'œuvre. Les enfants au-dessous de seize ans, non accompagnés de leurs parents, sont exclus des salles.

Les militaires, quand ils sont au "Chez-Nous", sont tenus de donner l'exemple d'une bonne conduite, d'observer les règles de la bienséance et de la politesse qui doivent distinguer un militaire catholique; aussi d'éviter tout ce que la charité et l'honnêteté chrétienne ne sauraient permettre.

Toutes les salles leur sont cordialement ouvertes; tous les jeux et délassements sont à leur disposition. Qu'en retour ils veillent au bon ordre, à la propreté, à l'économie du papier; qu'ils ne se permettent

aucune imprudence ou légèreté qui pourrait causer des dégâts : ainsi qu'ils traitent avec précaution les instruments de musique et que les bouts de cigarettes, les allumettes enflammées soient toujours jetés dans les crachoirs.

Il n'est pas permis aux soldats qui stationneraient à la porte d'incommoder les passants ni d'introduire dans les salles des amis ou autres personnes qui pourraient être une cause de désordre.

Les jeux sont à l'usage exclusif des militaires. Les civils et les membres de l'œuvre ne pourront s'en servir que lorsque leur présence sera requise par les joueurs militaires.

Les livres et la papeterie sont également à l'usage exclusif des militaires.

Les salles sont ouvertes :

Tous les jours, de 5 à 10 heures du soir.

Les samedi et dimanche, de 1 à 10 heures du soir.

Les jours de fête civile, de 9 hrs du matin à 10 hrs du soir.

Le gardien des salles est tenu de faire observer ce règlement et de rappeler à l'ordre.

r
e
s
t
g
i
t
e

